

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 mars 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 mars 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 26 mars 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 12 avec pouvoir

Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUÉDARD
Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
Frédérique COLAS, pouvoir à Eric APFFEL
Bernadette MONNIER, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
Bernard MORAINÉ, pouvoir à Nicolas SORET
Michèle BARRY, pouvoir à Kevin AUGÉ
Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
Laurent CHAT, pouvoir à Philippe PETIT
Valérie SUBRENAT, pouvoir Xavier MARQUIS
Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Créations d'emplois pour besoins de service

RH/2025/39

**Conseil communautaire du
26 mars 2025**

Objet : Créations d'emplois pour besoins de service

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU le conseil des Maires du 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à Communauté de Communes du Jovinien de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer sept emplois, dont les grades, catégorie et temps de travail sont énumérés ci-dessous, pour des besoins de services ;

- 1 poste à la direction des affaires financières au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – catégorie C de la filière administrative à temps complet
- 1 poste à la direction des affaires financières au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – catégorie C de la filière administrative à temps complet
- 1 poste à la direction des ressources humaines au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – catégorie C de la filière administrative à temps complet
- 2 postes d'agents de déchèterie au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – catégorie C de la filière technique à temps complet
- 1 poste de responsable d'équipe de la collecte des ordures ménagères au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – catégorie C de la filière technique à temps complet
- 1 poste de chauffeur-ripeur, chauffeur de la balayeuse mécanique et agent de maintenance, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – catégorie C de la filière technique à temps complet

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

-CRÉE les emplois ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2025,

-MODIFIE le tableau des emplois pour l'année 2025,

-PRÉCISE que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025 et budget annexe des ordures ménagères 2025,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,


Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,


Laurence MARCHAND